



Television en panne et sous garentit

Par **philroi**, le **10/01/2008** à **21:38**

bonjour j'ai acheter un televiseur 106 cm lcd de marque isonic
il vient de tomber en panne alors que la garentit cours jusqu'au mois de juin 2008. le
probleme est que le service apres vente viens de m'informer que ce n'est pas sur qu'il puisse
le reparer et me propose qu'il m'en donne un autre a la place
moi je trouve ca bizarre q'une tele un an et demi ne puisse se reparer et donc je souhaiterai
qu'a la place on me rembourse la tele pour que je puisse en acheter une autre d'une autre
marque car je n'ai pas confiance en cette marque
est ce possible et que doit je faire

Par **coolpg**, le **14/01/2008** à **21:39**

Bonjour,
je vais tenter de vous répondre brièvement.
Lisez bien les conditions de garantie de votre achat , et vous pourrez lire que dans le cas ou
la réparation de votre Téléviseur serait impossible (souvent le Sav revient plus cher qu'un
simple échange) l'enseigne s'engage dans le temps de garantie à procéder à l'échange du
produit si il est toujours en gamme ou bien à un modèle équivalent techniquement.
Par la suite il vous est toujours possible de négocier avec le vendeur l'orientation vers un
produit superieur moyennement suplement de cout à votre charge

Bien à Vous
coolpg

Par **gregoire552**, le **14/01/2008** à **21:42**

Bonjour,

et bien tout à été dit.

Cette pratique est souvent sur des marques non connue. A savoir que sur le petit eletromenager des grandes marques pratiquent la même chose.